

embarrasser un confrère qui, paraît-il, ne nous a pris à partie que par pur délassément. Nous nous en voudrions fort d'ajouter à ses travaux

"Nous travaillons ferme et dur," dit-il, "et nos journées sont longues."

Nous nous étions déjà douté que certains articles avaient été péniblement tirés du cerveau du confrère et celui intitulé "*Allons donc*" vaut sous ce rapport "*L'inévitable*."

Il faut, pour écrire avec esprit, avoir de l'esprit. La recherche et le labeur ne sauraient y suppléer ; un ton de pédagogue n'est pas non plus celui qu'emploient les écrivains d'esprit.

Il est vrai qu'un pédagogue s'arroge le droit de tancer de droite et de gauche ; c'est pour cela, sans doute, que la *Semaine Commerciale*, nullement attaquée par nous, a cru devoir prendre la défense d'autrui pour se donner la satisfaction de nous dire quelques mots qui, selon elle, devaient nous être très désagréables.

Pour arriver à son but, notre charmant confrère épiluche nos mots, les rapproche, les disjoint à sa guise, fait des pirouettes, des jeux de mots et va même jusqu'à commettre un rébus.

Comme excuse, il nous dit qu'il reçoit régulièrement le *Canard*.

Nous accepterions l'excuse si notre tintammaresque confrère ne posait au puriste.

L'acuité de nos plaintes n'était pas tellement accentuée, cependant, qu'elle dût lui fausser l'entendement. Et, jusqu'à preuve du contraire, nous tiendrons pour vrai que son défaut de jugement et son ignorance impardonnable de la valeur des mots sont seuls responsables des bouffonneries qu'il sert à ses lecteurs.

C'est cependant sans rire que la *Semaine Commerciale* crie à la tyrannie et à la cruauté. Oyez plutôt :

"En vérité, ce serait trop cruel que de vouloir, à cause que (*sic*) notre journal est consacré spécialement à la discussion des grandes et sérieuses questions du commerce, nous nier le droit de prendre quelques instants de récréation, au moins, quand les désopilantes déclarations du *Prix Courant* nous tombent sous les yeux. Nous travaillons ferme et dur, et nos journées sont longues. Vouloir, avec cela, nous forcer à garder notre sérieux en parlant des drôleries du *Prix Courant*, tout comme si nous étions toujours en présence de la Commission du Havre, est une tyrannie et nous la dénonçons.

Notre cruauté et notre tyrannie, confrère, consistent à railler à notre tour les railleurs qui voudraient nous railler. Et, en fait de déclara-

tions désopilantes et de drôleries, soyez certain que rien ne surpasse les quelques lignes que nous venons de nous permettre de vous emprunter, si ce n'est votre article entier qui a pour titre : "*L'inévitable*."

Après lui, on peut tirer l'échelle.

LES MAGASINS A DEPARTEMENTS

Il y a longtemps que nous n'avons parlé des bazars où l'on vend de tout.

Malgré notre amour sincère de la liberté du commerce, nous comprenons que la liberté s'arrête là où elle devient un danger. Et nous considérons que les grands bazars sont un danger réel pour l'existence des petits commerçants de détail à spécialités, pour les employés, voire même pour les ouvriers.

Nous ne savons comment les auteurs du nouveau projet de charte, qui ont cependant fureté dans tous les coins pour établir de nouvelles taxes, n'ont pas été frappés de l'appoint que peuvent fournir au revenu municipal les magasins à départements.

En les taxant un peu fort il n'en résulterait pas grand mal et la ville pourrait ainsi soulager quelques contribuables plus intéressants ou du moins, si elle ne veut rien lâcher sur les autres, aurait-elle plus de ressources pour le nettoyage et l'arrosage des rues, ce qui serait encore un bienfait.

Mais pourquoi, dira-t-on, taxer plus lourdement les magasins à départements que les épiciers, les merciers, les tailleurs, les quincaillers et les autres marchands ?

D'abord, parce qu'ils sont épiciers, merciers, tailleurs, etc... tout à la fois et qu'ils tiennent ainsi la place occupée par plusieurs genres de commerce.

Parce qu'ils sont la ruine des petits marchands établis dans leur voisinage, à qui ils ne laissent guère que la clientèle qui ne peut faire ses achats au comptant.

Demandez aux épiciers, aux marchands de chaussures, aux papeteriers, aux marchands de meubles, aux pharmaciens, s'ils n'ont pas vu leur chiffre d'affaires notablement diminué par la concurrence effrénée des magasins à départements.

Et si vous demandez à ces marchands pourquoi la clientèle va aux magasins à départements, ils vous diront que les raisons en sont multiples.

D'abord, ils achètent directement leurs marchandises du producteur

et lèsent les intérêts des marchands de gros. Ils ont une plus grande variété de marchandises de toute nature et occupent moins d'espace proportionnellement que les marchands dont ils accaparent les affaires ; partant, ils ont proportionnellement moins de loyer à payer. A part quelques employés qui ont des salaires raisonnables, les commis ne reçoivent que des salaires dérisoires et ils emploient plus de femmes que d'hommes, parce que les femmes se contentent de moins.

Mais leur action pernicieuse s'étend plus loin encore car pour les travaux de lingerie, de confections, de modes, etc., qu'ils font faire au dehors ou dans leur propre maison ils imposent des prix ridicules qui permettent à peine de vivre à ceux dont ils emploient la main-d'œuvre.

Comment, dans ces conditions, les petits détailliers peuvent-ils résister ? Nous l'avons dit déjà ; c'est parce qu'il leur reste la clientèle qui n'achète pas au comptant. Ajoutons également : parce que le détaillier laisse son magasin ouvert le soir quand les magasins à départements ont fermé leurs portes.

Le détaillier ordinaire prendrait volontiers son repos ainsi que ses commis, mais avant tout ils doivent vivre et c'est pourquoi nous nous sommes opposés de toutes nos forces au règlement de la fermeture à huit heures, que le conseil municipal voulait imposer à tous les marchands.

Si ce règlement eut été mis en vigueur, c'était la mort du petit commerçant.

Il y a quelques années à peine, le détaillier éloigné des magasins à départements pouvait encore compter sur la clientèle du quartier, mais aujourd'hui, avec les facilités de transport que donnent les tramways électriques, tout cela a bien changé. En quelques minutes, on se rend d'un bout à l'autre de la ville et sans sortir du même magasin, la ménagère achète son fil et ses aiguilles, ses épiceries, ses chaussures, ses casserôles, sa vaisselle, son papier à lettre, même ses livres et du sirop pour le bébé qui tousse ou fait ses dents.

Combien de marchands le magasin à départements n'a-t-il pas remplacés pour les achats de cette unique ménagère ?

Autant de marchands qui sont commis et qui paient loyer. Autant de marchands qui achètent dans le commerce de gros dont ils font vivre les employés. Autant de marchands qui paient des taxes et qui doivent vivre.